

Le 3 septembre 2021

Karine Charest
Directrice – Affaires corporatives et
gouvernance
Édifice Jean-Lesage, 21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2021-0219

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 4 août 2021 et dans laquelle vous nous demandez :

« ... Une copie des documents d'appel de proposition 14455225 (« appel de proposition ») pour les contrats R3-02-04, R3-01-03 et R4-02-04 incluant :

- L'appel de proposition ;*
- Toutes études ou rapports d'expert visant à aider les soumissionnaires dans l'élaboration de leur proposition ;*
- Tous documents visant à préciser les besoins d'Hydro-Québec relativement à l'appel de proposition ;*
- Tous courriels ou autres correspondances visant à préciser ou informer les soumissionnaires dans le cadre de l'appel de proposition.*

À titre indicatif, ces documents réfèrent notamment à un appel de proposition visant la fabrication de béton et la construction d'une usine de fabrication de béton dans le cadre du projet de la Romaine-3. »

La présente fait également suite à l'échange de courriels avec notre conseillère – Accès à l'information du 24 août dernier, dans lequel vous précisez que votre demande vise les documents ci-haut mentionnés pour le contrat R4-02-04 et ce, même s'ils n'ont pas de lien avec le projet de la Romaine-3.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint les documents suivants concernant l'appel de propositions 14455225 :

- Le document d'appel de propositions
- Les clauses particulières
- Les addendas 1 à 7
- La déclaration de conformité aux critères d'admissibilité
- Le communiqué relatif à certaines obligations (Attestation Revenu Québec et Code de conduite des fournisseurs).

Veillez noter que cet appel de proposition réfère uniquement au contrat suivant : *Romaine-3 - Usine à béton - Fourniture, installation et exploitation de l'usine à béton (R3-02-04)*, qui a mené à l'attribution de la commande désignée R3-02-04. La commande désignée R3-01-03 est en lien avec un autre appel de proposition et nous comprenons qu'elle n'est pas visée par votre demande, suite aux précisions que vous nous avez apportées.

En ce qui concerne le contrat R4-02-04, vous trouverez ci-joint, les documents demandés au sujet de l'appel de propositions, soit :

- Le document d'appel de propositions (Avis aux intéressés)
- Les clauses particulières et annexes
- Les clauses techniques particulières
- Les addendas 1 et 2
- CTGN (spécification technique normalisée)
- Note aux intéressés à soumissionner #1 (report de la date de remise des offres)

Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer les autres documents visés par votre demande, car ils contiennent notamment des renseignements de nature commerciale et technique concernant Hydro-Québec ou fournis par des tiers, ainsi que des renseignements relatifs à la sécurité, des avis, des recommandations ou des analyses, que nous traitons de façon confidentielle. Nous invoquons à cet égard les articles 9, 21, 22, 23, 24, 27, 28.1, 29, 32, 37, 39 et 40 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe, de même que le secret professionnel (article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, article 60.4 du *Code des professions*, article 131 de la *Loi sur le Barreau* et section III du *Code de déontologie des avocats*).

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest

p. j.